L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS ;

SAMEDI MATIN, 27 JUIN.

FEUILLETON

LE ROI MISÈRE

PAR M. PAUL SAUNIÈRE.

PREMIÈRE PARTIE.

IV

COMMENT LE PEINTRE ET L'AMATEUR FIRENT CONNAISSANCE D'AMITIÉ.

Cette proposition de mariage, nettement formulée, à laquelle René ne s'attendait en aucune façon, le surprit au delà de toute expression.

Il tressaillit, interrompit brusquement son travail, et regarda mademoiselle Lanceray, comme s'il ne pouvait pas ajouter foi à ce qu'il venait d'entendre.

Celle-ci soutint ce regard avec une sorte de pitié débonnaire. On devinait à son sourire qu'elle comprenait l'effet qu'elle venait de produire. Elle s'imaginait offrir à ce pauvre professeur de dessin un avenir tel qu'il n'en avait jamais rêvé de semblable.

L'étonnement qu'il laissa percer n'était pas fait pour la dissuader. Seulement, tout entière à la satisfaction d'avoir produite son coup de théâtre, elle ne remarqua pas qu'il y avait un peu de malaise au fond de cet étonnement. Et, sur-le-champ, avec cette conviction qui anime ceux qui songent à réaliser les projets les plus invraisemblables, elle continua.

— J'ai quelque habitude des physionomies. Il m'en est tant passé sous les yeux depuis trente ans que je me suis vouée à l'éducation ! Aussi je ne crois pas m'être trompée sur votre compte. Je vous ai longtemps étudié avant d'en arriver à vous accorder ma confiance, et je suis bien certaine que, dans aucun cas, je n'aurai lieu de m'en repentir.

— Je puis vous l'assurer, répondit enfin René, mais une telle distance me sépare de mademoiselle d'Erigny, que je suis littéralement abasourdi....

— Eh ! mon cher monsieur, ne soyez pas surpris. La distance n'est pas si grande. Caroline est dans une position exceptionnelle. La pauvre enfant n'a pas le choix des maris. Or, vous êtes fort bien de votre personne, vous êtes jeune, vous avez du talent, de l'ordre, c'est quelque chose. Pour ma part, je ne doute pas qu'elle vous accepte de ma main. La seule difficulté que j'entrevois, c'est d'y décider son protecteur. Eh bien !.... on peut essayer de le fléchir.... qui ne risque rien n'a rien. Voyons, consentez-vous à m'y autoriser ?

— Mon Dieu ! mademoiselle, fit René confus, je vous demande pardon de ne pas reconnaître par un oui instantané les bontés excessives que vous me témoignez, mais songez que l'affaire dont vous m'entretenez est une véritable révolution dans ma vie.

— Vos idées vous éloignent-elles du mariage ?

— Je n'y ai jamais songé, je vous l'avoue.

— Dans ce cas, songez-y, mais hâtez-vous. Il est de votre intérêt, autant que de celui de Caroline, que vous preniez au plus tôt une résolution.

— Je vous promets, mademoiselle, que je ne vous ferai pas attendre ma réponse au delà de vingt-quatre heures.

— J'y compte, monsieur Dorval, et, pour aujourd'hui, je vous rends dès à présent votre liberté.

L'esprit troublé, en proie à des perplexités inconnues, le jeune peintre regagna son atelier.

Parmi ceux qui le fréquentaient le plus assidûment se trouvait M. de la Vigerie. C'était un homme de cinquante-cinq ans, dont le portrait, rapidement esquissé, a suffi cependant pour indiquer un désœuvré du grand monde, que ses goûts et ses fréquentations rapprochaient de l'art et des artistes.

Pourtant, M. de la Vigerie n'était point un désœuvré vulgaire, appartenant à la catégorie des *inutiles* ou des *gâcheurs*. Possesseur d'une assez jolie fortune, très friand de belle peinture, déjà riche de dix ou douze tableaux irréprochables des écoles flamande, italienne et espagnole, il avait résolu de compléter désormais sa galerie par les produits de l'école moderne.

N'acceptant ni les impressions ni les préférences injustes de la foule, n'obéissant qu'à ses instincts personnels, guidé par un goût et une habileté qui ne se fourvoyaient jamais, il se tenait à l'affût des jeunes talents, et les encourageait volontiers de sa bourse et de ses conseils.

Or, cette chasse aux talents naissants était pour lui doublement fructueuse. Non-seulement elle occupait ses loisirs, mais elle lui rapportait des toiles auxquelles la signature de leurs auteurs donnait plus de valeur, à mesure que leurs noms grandissaient.

En outre, ce qui était bénéfice pour l'amateur était également profit pour le débutant, dont ces bienfaits intéressés soutenaient les premiers pas.

Aussi M. de La Vigerie possédait dans le monde artistique une notoriété empreinte d'un profond respect et d'une sympathie amicale. Sa galerie moderne était la plus riche et la plus variée que l'on connût. En art, il faisait autorité.

Le hasard lui avait fait rencontrer un tableau de René Dorval. Il avait demandé le nom et l'adresse du peintre, et dès la première visite, comprenant qu'il était tombé sur une misère dignement supportée, il avait ouvert sa bourse au jeune peintre.

— Le tableau que j'ai vu de vous n'est pas irréprochable, dit-il à René, mais il vit ; l'air circule à travers vos arbres, votre ciel est lumineux et profond. Vite, il faut m'en faire un autre, sur lequel vous me permettrez de vous donner ces deux louis à-compte. Maintenant, vous me connaissez pas ; il faut que je vous mette au courant de mes défauts, disons de mes manies, si vous voulez. C'est un besoin pour moi de voir grandir l'œuvre que je désire posséder. J'espère donc que vous voudrez bien tolérer que je vienne de temps en temps contempler votre atelier. Quant aux observations que je risquerai, vous n'en prendrez que ce qu'il vous plaira, et vous excuserez mon radotage.

Mais René se trouvait fort bien quel personnage se trouvait devant lui, et combien était flatteuse la visite qu'il recevait. Il se mit à l'œuvre aussitôt avec un soin, une patience, une activité qu'il n'avait pas encore déployée.

M. de la Vigerie venait presque tous les jours. Avec une modestie bien rare et une délicatesse infinie, il hasardait parfois une critique légère, mais cette critique était toujours si juste, les raisons conseils qu'il donnait prouvaient un goût si sûr, une supériorité si réelle, que René ne pouvait pas les méconnaître.

Ce qui résulta de cette combinaison fut magique. L'inspiration de l'artiste, aidée de l'expérience du vieil amateur, produisit un véritable chef-d'œuvre.

Le jour où M. de la Vigerie l'emporta et voulut savoir de René quel prix il exigeait de cette merveille, celui-ci en demanda timidement cinq cents francs. Il en aurait même rabattu quelque chose.

— Vous plaisantez ! fit le gentilhomme. Je ne suis point un marchand. Votre tableau vaut les mille francs que voici, et encore je ne vous le céderais pas au même prix dans cinq ou six ans.

René ne trouva pas une parole pour remercier ce généreux client.

Pendant quelque temps, il n'aperçut M. de la Vigerie qu'à de rares intervalles, mais un jour l'amateur revint. Cette fois, il n'était pas seul, un grave personnage l'accompagnait.

C'était un nouveau client. Il avait vu le tableau de René et avait manifesté le désir d'en avoir un du même peintre. M. de la Vigerie le présenta.

Quatre fois en deux ans les mêmes circonstances amenèrent les mêmes résultats.

M. de la Vigerie devenait peu à peu le commensal de l'atelier. Le caractère de René, sa conduite, sa physionomie lui plaisaient et l'intéressaient en sa faveur.

Quant au jeune artiste, les services qu'il avait reçus, la distinction dont il était l'objet, le tact exquis qui avait présidé à toutes les libertés que prenait avec lui le gentilhomme, l'avaient sincèrement touché.

Leur liaison sortit promptement des ornières de la banalité, et sans atteindre encore aux limites de l'amitié, se resserra des charmes d'une nouvelle estime.

Il semblait qu'entre ces deux hommes il n'y eut qu'un pas à faire, pour qu'ils en arrivassent à sortir de la réserve polie dont ils ne s'étaient pas encore départis. L'occasion seule pouvait faire naître ce rapprochement, ou provoquant les premières confidences de René.

Cette occasion se présenta tout naturellement, le jour où l'artiste rentra chez lui fort perplexe, à la suite de sa conversation avec mademoiselle Lanceray.

A peine avait-il ôté son chapeau que M. de la Vigerie arriva.

On le croira sans peine, le jeune peintre était encore tout ébahi de la merveilleuse proposition qui lui avait été faite. Aussi le vieil amateur ne put-il s'empêcher de le remarquer.

A toutes les questions que celui-ci lui adressait, René répondait à peine. Encore voyait-on qu'il faisait un violent effort pour s'arracher à sa rêverie.

— Ah çà ! fit M. de la Vigerie, qu'avez-vous, mon cher monsieur ? Vous serait-il survenu quelque contrariété ? En quoi pourrais-je vous être utile....

René l'arrêta d'un geste.

— Je vous demande pardon, reprit M. de la Vigerie, j'ai commis une indiscrétion dont il ne faut accuser que l'amitié que j'ai pour vous. Si cette sollicitude vous pèse, admettons que je n'ai rien dit, et pardonnez à ma maladresse.

— Laissez-moi vous en remercier au contraire, répondit René avec vivacité. Vous n'avez prodigué de trop utiles conseils pour que j'oublie jamais l'autorité qu'ils vous ont donnée sur mon inexpérience. Si l'un de nous deux doit s'excuser auprès de l'autre, c'est assurément moi, car je suis tenté de recourir encore à votre sagesse.

— Oh ! ma sagesse ! sourit M. de la Vigerie... Enfin, parlez, et ne doutez pas que je sois tout à votre disposition.

— Cette fois, il ne s'agit plus d'art, soupira René. C'est aux réalités de la vie qu'il faut descendre. En deux mots, voici de quoi il est question :

Je n'ai aucune répugnance et ne mets aucun amour-propre à vous déclarer que je suis pauvre.

Vous l'avez deviné, sans doute, vous qui m'avez si généreusement aidé à lutter contre cette pauvreté. L'année dernière je l'étais encore plus, quand un brave homme, avec qui j'avais eu jadis des relations de voisinage, de mansarde à mansarde, vint me trouver et m'offrir ce qu'il appelait une position.

Ce brave homme était professeur de dessin dans un pensionnat de demoiselles. Sa vue s'affaiblissait ; il avait pris le parti d'aller vivre dans son pays de ses petites rentes, et me proposait de le remplacer.

C'était pour moi une précieuse ressource, j'acceptai. Mes vingt-quatre ans faillirent être un obstacle à la réalisation de nos désirs communs, mais le digne homme se porta garant de ma conduite, et plaida si chaleureusement ma cause, que je fus admis par mademoiselle Lanceray, malgré l'énorme défaut de jeunesse dont j'étais affligé.

Depuis, cette bonne personne est revenue de ses préventions à mon égard ; elle me témoigne une grande affabilité, et tout à l'heure même, elle vient de me donner une preuve de l'estime qu'elle a pour moi, en me proposant la main d'une de ses pensionnaires.

— Je vous en fais mon compliment, fit M. de la Vigerie, mais quel conseil voulez-vous que je vous donne ? Cette jeune fille est-elle laide, disgracieuse, difforme ?

— Elle est jolie, fort intéressante, et n'a pas vingt ans.

— Alors elle est pauvre ?

— Elle a cent mille francs de dot.

— Elle vous aime donc ?

— Elle ne me connaît à peine de vue et je ne lui ai jamais parlé.

— De grâce expliquez-vous, car il y a certainement là-dessous une énigme incompréhensible....

— Voici l'explication de cette énigme, poursuivit René. Mademoiselle Caroline d'Erigny est orpheline et sans fortune. C'est à un protecteur inconnu qu'elle doit son éducation, c'est lui qui la dotera le jour où elle aura choisi un mari.

— Bien ! fit M. de la Vigerie, cette jeune fille est elle de votre goût ?

— Elle n'a rien de déplaisant.

— Et vous, vous n'aimez personne ? demanda le gentilhomme en dardant sur l'artiste son regard interrogateur.

Celui-ci se troubla légèrement.

— ... balbutia-t-il. Je n'aime personne.

— ... fit M. de la Vigerie en souriant... vous avez l'air bien sûr.... Bah ! j'y ... Quelque attention passagère....

— ... vous trompez, répondit froidement ... affections-là, il faut les payer, et je ... que j'étais pauvre.

— ... est plus grave. Il s'agit donc d'une ... Je ne vous demande pas si elle est ... pauvre-elle vous plaît, mais est-elle riche ?

— Elle est pauvre, comme moi.

— Tant pis ! Et elle vous aime aussi ?

— Je l'ignore.

— Vous ne lui avez donc pas demandé ?

— Nous n'avons jamais échangé que des paroles insignifiantes......

— Et des regards brillants, sans doute ?

— Pas même cela.

— Tout ceci est bien vague. Mais vous, avez-vous interrogé votre cœur ?

— Non, mais j'éprouve pour cette jeune fille une sympathie réelle.

— Et.... c'est tout ?

— Absolument.

— Vous en êtes certain ! Jamais entre elle et vous ne s'est élevé le moindre nuage ? Vous ne remontez contre elle aucun dépit ?

— Jamais je n'ai eu à me plaindre d'elle. D'ailleurs, à quel titre l'aurais-je fait ?

— Eh bien ! mon cher ami, dit M. de La Vigerie en prenant les mains de René, si ce que vous m'avez dit est la vérité, et je n'en doute pas, répondez, dès demain si vous le pouvez, mademoiselle d'Erigny.

— Ah ! fit l'artiste un peu surpris. C'est votre avis ?

— Pour plusieurs raisons, je vous le conseille, répondit le gentilhomme.

— Oserai-je vous prier de me les donner ?

— Pourquoi non ! C'est votre droit. Surtout ne vous formalisez d'aucune des personnalités qui pourront m'échapper. Vous me supposez assez galant homme, je pense, pour que toute allusion blessante soit loin de ma pensée !

— Après ce que je vous dois, monsieur, ma susceptibilité serait de la sottise.

— Donc, mon ami, je vous disais : mariez-vous ! Il n'est que temps, croyez-moi. La sympathie qui vous entraîne vers celle dont vous m'avez parlé ne tardera pas, sans cela, à devenir de l'amour. Or, vous me l'avez dit vous-même, cette jeune fille est pauvre et vous n'avez rien. Dans ces conditions-là, l'amour est une calamité.

Epousez demain celle que vous aimez, si elle est assez vertueuse ou si vous la respectez assez pour n'en pas faire votre maîtresse. Oh ! la lune de miel vous sera douce et chacun vous enviera ? Remarquez que, pour le premier mois je laisse de côté la question d'argent, qui a bien son importance, cependant ; mais elle passera, cette lune de miel, et, si elle ne passe pas, d'autres préoccupations viendront vous assaillir le jour où vous serez père de famille.

Il ne suffit pas, en effet, de faire des enfants, il faut les nourrir, les élever ensuite, et, plus tard, leur ouvrir les portes de la vie. Si vous n'êtes pas en état de pourvoir à tant de besoins, que deviendront ces enfants ? Relégués dans une position qui sera déjà pour eux une déchéance, relativement au milieu dans lequel ils seront nés, obligés de travailler pour vivre, en proie à toutes les privations, à toutes les amertumes, à toutes les tentations, auront-ils au même degré que vous la force de lutter héroïquement contre la misère ?

Pouvez-vous en répondre ? Et malgré les principes sévères que vous leur aurez inculqués comptez-vous pour rien les inégalités d'humeur et de caractère, la paresse, le découragement, la coquetterie et la santé ! Savez-vous si votre fils ne mourra pas en prison ou à l'hôpital ? si votre fille ne deviendra pas une de ces beautés fardées plâtrées, dont vous vous détournez avec dégoût, et dans les bras de qui se sont endormis Paris, la province et l'étranger ?

Oh ! je vois bien que tout votre être se révolte à cette idée, mais d'autres que vous, aussi nobles, aussi courageux, ont été victimes de semblables désastres. Il ne faut pas avoir l'orgueil de se croire une exception à la règle générale. L'exception, vous l'avez appris, est la confirmation de la règle.

René se taisait. Il écoutait M. de La Vigerie et sentait qu'il y avait du vrai au fond de ces paroles qui vibraient à son oreille.

(A continuer.)

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'*Abeille*, Samedi matin, 27 juin 1868.

Le temps a été magnifique hier. Les affaires ont été, pour la saison, assez bonne, eu regard aux quelques bateaux qui sont arrivés de l'Ouest et ses bateaux réguliers.

Les bateaux suivants sont arrivés : la Belle Lee de Louisville ; Pauline Carroll, de St-Louis ; la Lizzie Hopkins, de Jefferson ; le Westmoreland, de Cincinnati ; St. Nicholas, de Graff's Bluff ; Bart Able, de Shreveport ; Grey Eagle, de Bayou Sara ; Flicker, du Bayou Lafourche et l'Aloe du bas de la côte.

Sont partis : New Era, pour Bayou Sara ; Nina Simmes, pour Bayou Lafourche et le Brown pour le bas de la côte.

Le Frank Pargoud ne partira que mardi, 30 juin, au lieu de samedi, aujourd'hui, comme il était annoncé.

Le Louisiana, pour Louisville ; Westmoreland, pour Cincinnati ; Grey Eagle, pour Bayou Sara ; Général Quitman, pour Vicksburg ; Bart Able, pour Shreveport ; St Nicholas, pour Grappe Bluff ; Idahoe, pour Ouachita ; et Lizzie Gill, pour St-Louis, sont aux quais recevant du fret pour partir demain soir.

A St-Louis, le 25 juin, le fleuve baissait toujours. A Louisville, à la même date, l'Ohio baissait avec 5 pieds 10 pouces d'eau dans le canal. Le temps était clair et agréable.

La rivière Rouge et le Ouachita continuent à baisser.

Le steamer Westmoreland est au quai, au bas de la rue Poydras, recevant du fret pour Cincinnati et tous les points intermédiaires. Ce bateau est renommé pour les soins particuliers que les gens du bord prennent des marchandises qui leur sont confiées. Il partira demain à 5 heures du soir.

LIGNE EXPRESS.—Bateau régulier de la Rivière Ohio.— Départ, samedi 27 juin, à 5 heures P. M. Pour Caire, Evansville, Louisville, Cincinnati et tous les ports de la Rivière Ohio, le steamer à vapeur Westmoreland, capitaine Ed. Evans ; J. M. Vandergrifte commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à ALLEN, WAYNE & CO, agent, rue Natchez, 33 ; A. BRITTON & CO, 89, Commune. 27juin—1

ONZIEME TABLEAU ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance "Hope" de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, No. 21 RUE DU CAMP.

CONFORMÉMENT à sa Charte la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868		$156,323 68
Savoir :		
Sur les risques d'incendie	$87,567 85	
Sur les risques de mer	54,977 12	
Sur les risques de rivière	13,978 71	
		$156,523 68
Parties payées dans la même période, savoir :		
Sur les risques d'incendie	15,061 2	
Sur les risques maritimes	34,112 95	
Sur les risques de rivière	4,164 22	
		54,338 37
Moins — Les primes rendues	4,428 21	
Réassurances	15,273 38	
15 et 25 p% remis aux assurés	25,431 05	
Taxes	11,483 00	
		56,615 94
Dépenses, intérêt en moins	14.17	99 135,73
En réserve pour les risques non terminés		$38,391 46

— L'actif de la Compagnie est comme suit : —

Billets hypothécaires sur des propriétés foncières dans cette ville, valant le double du montant	$124,859 30
Prêts garantis par nantissement	14,615 28
Effets pour primes à courte échéance	11,453 24
Dû par des Compagnies d'Assurance locales	5,317 16
Scrips	1,944 00
Actions de la Compagnie "Valette Dry Dock"	6,000 00
Biens fonciers	21,963 38
Actions de banque et autres actions	5,747 50
Primes en voie de perception	29,678 14
En caisse	51,813 48
Total de l'actif	$273,391 48

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HY. PEYCHAUD, Président

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 mai 1868.

PAUL W. COLLENS,

Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

— DIRECTEURS. —

Lafayette Folger,	P. Malochée,	John J. Adams,
Thos. N. Blake,	F. A. Ducros,	C. W. Bradbury,
Aug. Couturié	T. D. Miller,	Hy. Peychaud.

14 mai—1m

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL. JUIN 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent — ou, en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances qui seraient en mesure d'en donner avis au consulat.

A — Appeule ou Appeulle Zacharie, dit Jean Recalt; Angeelli Joseph; Albrian Paul; Aldibé Paul; Aladié Mme, née Aline Fredèche; Antoriou Jean Pierre

B — Bonvelle Mme Vve, née Rosalie Henriette Bernède; Brat Emmanuel; Bîre Félix; Bastian Jean Baptiste; Bonjose Casimir; Bodoreis Jean

D — Dragouse Eugène; De Commelas Paul; Danger Dominique; Dosdos (les époux); Dreux Mme Vve; De Livandais; Duhamel Eugène; Dodard Hippolyte Pierre; Dubordieu-Loridé Jean Etienne Amédée; Despeyroux

E — Estebenet Jean

F — Forgeot Louis

G — Grassien Henri Gabriel; Girod François (teinturier); Grosiard Michel Claude; Guérin Mme, née Rose Louise Euphrasie Jung; Guyot Théodore; Guerrier Edouard

J — Jung Joseph Auguste et Alexandre Joseph Auguste Louis

K — Kints Joseph

K (suite) — Kerler-Mary (les époux); Kahn Pauline

L — Lafitte Charles (les époux); Lapeyrolerie Jean; Larrive Eloi; Le Maitre; Louveau Emile; Laruelle Auguste; Lacoste Auguste; Leroux Jules Mme; Lebat Jean-Pierre; Lafitte Jean (charron); Lambelé Aline Mme (artiste lyrique); Lasies Mme Vve, née Marie Fossen; Lure François; Larrivière Jean-Marie

M — Minvielle Pierre; Martin Louis Philippe (cordonnier); Morgia Charles (de Donaldsonville, Lne)

P — Perot Thérèse Mme; Prudent Victor; Picard J P; Pereaux Victor dit

R — Risse Jean Pierre Mme Vve; Roquette Jean Guillaume; Robert Henri; Rochelle Henri François

S — St Martin Jean; Schuster Jacques Mme Vve, née Dorothée Goep; Ségaolo Jean; Seund Mme Vve, née Berthilde Bisau

T — Tardos Jules; Trouillet Bertrand

V — Voguet Jean Marie Paul

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à trois heures de l'après-midi. 1er juin

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie par ces présentes, que le 24me jour du mois d'avril 1868, jugement a été rendu dans cette Cour, dans le procès intitulé comme il est dit par le chiffre suivant, savoir : No 19,867. Mme M. E. J. Bisson contre son mari. Cette affaire ayant été entendue, aujourd'hui, la Cour, par les deux parties, sur les plaidoiries et les preuves, et la Cour, considérant que la loi et les preuves sont en faveur de la demanderesse, il est adjugé et décrété qu'il y ait jugement pour la demanderesse, Mme Louise Angèle Compas, épouse Avenenq et contre le défendeur, Henry Emile Jules Bisson, son mari, décrétant une séparation de biens entre les dites parties et une dissolution de la communauté d'acquêts et de gains existant entre elles. La dite demanderesse aura la libre administration de ses biens et le défendeur payera les frais de ce procès.

Jugement rendu le 24 avril 1868.

Jugement signé le 28 avril 1868.

(Signé) : CHS. LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 4 mai, de l'année de Notre-Seigneur 1868, et la quatre-vingt-douzième de l'indépendance des Etats-Unis.

5 juin—4 19—3 juil F. A. WOOLFLEY, Greffier.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

[illegible]

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers [illegible] ... sera de la Compagnie.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 16 de chaque mois à partir du mois de [illegible] pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique qui font les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage, s'adresser chez

VICTOR PERRILLIAT, agent, 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

VILLE-DE-PARIS,	capt.	Duchesne	Samedi 27 juin.
PEREIRE,	"	Surmont	Samedi 11 juil.
EUROPE,	"	Lemarié	Samedi 25 juil.
ST-LAURENT,	"	Bocandé	Samedi 8 août

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier, POUR BREST OU LE HAVRE :

Première cabine, $140 ; Seconde cabine, $85.

POUR PARIS :

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $145 ; Seconde cabine, $88.

Troisième cabine $35, et en comprenant le billet de chemin de fer, $37.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.

3nov 12l V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or :

New York à Liverpool,	$110.	Aller et retour,	$175.
New York à Londres,	$115.	Aller et retour,	$185.
New York à Paris,	$120.	Aller et retour,	$200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à

ELLIOT & McKEEVER,

9 mars—1an Rue Gravier, No 169.

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe :

GEN'L GRANT,	Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY,	Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN,	Capt. N. P. Henry,
GEN'L MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED-STATES,	Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nlle-Orléans,

Le Steamer

UNITED STATES,

Commandant Geo. L. Norton,

Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 27 juin, à 5 heures P. M.

Ces steamers ont d'excellents emménagements.

Chambres..........$60 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à

WOOD, LOW & LUDWIGSEN,

Rue de la Commune, No 199.

Le steamer GENL. GRANT suivra et partira SAMEDI 4 juillet.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des Steamers suivants :

GEO. CROMWELL,

GEO. WASHINGTON,

CORTES,

MARIPOSA.

Le steamer

E. B. SOUDER,

commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 27 juin, à 5 heures P. M.,

Passage..........$60

On peut signer le fret ou donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,

4 mai—1a Rue Carondelet. No 41

Paquebot régulier du Bayou St Jean et de l'Hôtel Carondelet (au Lac Pontchartrain)—Service quotidien.

— DEPARTS —

Du Pont de la rue de l'Esplanade au Bayou St Jean, à 6 1/2 heures du matin.

Du Lac—4 heures et demie du matin, et arrivant en ville à 9 heures du matin.

— L'APRES-MIDI —

Départ du Bayou St Jean ... Départ du Lac ...

— LE DIMANCHE —

Le bateau partira du Bayou St Jean, au pied de la rue de l'Esplanade toutes les heures, de 5 heures du matin à 5 heures de l'après-midi. Il partira du Lac (dernier voyage) à 9 heures du soir. 19 juin—6

POUR LOUISVILLE.

Départ VENDREDI, 26 juin, à CINQ heures P. M.

Pour Louisville, Memphis et Caire.

Le beau bateau neuf

LOUISIANA,

Capitaine J. A. Lusk,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

THOS. KEFFE,

26 juin—1f Rue Poydras, No 75.

Pour St. Louis.

Départ JEUDI, 30 juin, 10 juillet, à 5 heures P. M.

POUR MEMPHIS, CAIRO ET ST. LOUIS.

Le magnifique bateau neuf

FRANK PARGOUD,

Capitaine John W. Tobin, commis Geo. A. Williams, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. On peut voir un plan de ses chambres, retenir le passage et traiter pour le fret aux bureaux de

SINNOTT & ADAMS, Agents, 23, Commercial Place.

JOHN A. STEVENSON, No 13, rue Front.

12 juin—

Pour les Villes de Bains.

Voyage dans le jour.

Le magnifique steamer du Lac.

ELLA MAY,

Capitaine John Walker ; F. A. Lucien, commis, partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 9 h. du matin, pour la Baie St-Louis, Biloxi, Pass Christian, Mississippi City et Ocean Springs. Il partira d'Ocean Springs, pour la Nouvelle-Orléans, les MARDIS, JEUDIS et DIMANCHES, à 5 heures du matin.

Le service sera régulier, hormis de mauvais temps ou de basses eaux. P. S. Il ne sera pas donné de repas à bord, mais les passagers pourront en obtenir en s'adressant au barkeeper.

Pour plus amples informations, s'adresser à

L. FRIGERIO Jr.,

9 juin—1m 50, rue de Chartres.

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE—

Tous les jours, à midi, sur la demande de nombre de personnes, pour éviter les accidents. Ce changement aura lieu à partir de lundi, 22 du courant.

Le bateau à vapeur LAURA, fin marcheur et à basse pression, partira, tous les jours, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain (au Lac), à midi. Pour les excursions du dimanche, il partira de l'extrémité du chemin de fer à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie revenant dans la soirée du même jour.

Le prix du passage est réduit comme suit : Pour Mandeville et Madisonville, 50 cents. Pour Covington, y compris le passage à bord du Dew Drop, $1. Les passagers débarqueront au wharf de Covington.

LOUIS FRIGERIO, Jr.,

15 avril—3m Rue de Chartres, No 50.

Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans et de Mandeville—Départ tous les jours—Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville—Prix du passage 50 cents. Pour Covington, le bateau se reliant avec le "Wenona" qui débarquent les passagers et le fret à Covington. Prix $1.

Le beau steamer CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, capitaine W. L. Cousens, part TOUS LES JOURS, à l'arrivée du convoi de 3 P. M. du chemin de fer Pontchartrain ; le SAMEDI à l'arrivée du convoi de 6 heures P. M.—Retour : il part de Madisonville et de Mandeville tous les jours, et arrivera à l'extrémité du chemin de fer à temps pour le convoi de 8 heures et demie du matin. Le Dimanche matin, (EXCURSION) le bateau partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie du matin, et arrivera à temps pour le convoi de 7 heures du soir.

Le CAMELIA est un grand steamer, offre tous les agréments nécessaires, a été acheté expressément pour ce service et fera les voyages l'été et l'hiver, positivement.

Pour plus de détails, s'adresser à

COHEN M. SORIA, agent,

21 mai— Rue de l'Union, Nos 18 et 20

POUR LES ATTAKAPAS. — Départ SAMEDI 27 juin, à 5 heures P. M. — Le bateau à vapeur J. D. HINDE, capitaine J. P. Fergey, commis L. P. Delahoussaye, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour les Attakapas, directement. Il prendra du fret et des passagers pour Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St Martinville, Pont Brand et tous les débarcadères du Bayou Têche et de la rivière Atchafalaya. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à DUPRE, GREVENBERG & CO, 89 Vieille Levée, 25 juin—3f JAS. LEAKE, agent, 10 Nlle-Levée.

Excursion à bon marché !

Le PORTER quitte son wharf, en face de la Place Jackson, toutes les demi heures, jusqu'à 9 heures du soir. Il parcourt une distance de deux milles et demi.

Passage..........5 cents seulement.

L'air frais du fleuve, une vue magnifique de la ville et un corps de musiciens.

Venez à bord 23juin—1m

Départ, SAMEDI, 20 juin, à 5 heures P. M.

Pour Louisville, Caire, Memphis, Vicksburg et tous les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur, RICHMOND, à basse pression, capitaine J. Bat Noel, commis J. S. Wolfolk, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. On peut voir un plan de ses chambres, retenir le passage et traiter pour le fret, au bureau de

SINNOTT & ADAMS,

13 juin—7 23, Commercial Place.

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche.

Partant de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 4 heures du soir, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin.

Le bateau à passager, de première classe, NINA SIMMES, capitaine W. B. Greathouse, commis Jos. Dalferes, partira comme il est dit, et fera de retour tous les mercredis et dimanches, dans la journée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON, 19 avril— 54 Vieille-Levée.

BAYOU SARA.—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir et tous les MERCREDIS à 10 heures du matin, (commençant à 5 avril) pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, fin marcheur, Grey Eagle, capitaine V. S. Barnes, partira comme il est dit ; et le SON RETOUR, quittera le Bayou Sara tous les DIMANCHES et JEUDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES LEAKE, 3 mai—1m 10, Nouvelle-Levée.

Pour Grand'-Ile et les Débarcadères intermédiaires.

Le beau bateau à vapeur MINNOW, capt. L. E. Nos, construit expressément pour ce service, partira du Canal Harvey, tous les MARDIS, à 8 heures et demie du matin, et tous les SAMEDIS à 4 heures et demie de l'après-midi. Pour le retour, il partira les Jeudis matin, et les Dimanches matin.

Prix du passage, $3 50 pour aller et autant pour revenir.

Il y a à bord une buvette pourvue des meilleures liqueurs.

Le tug à vapeur Little Ferry quittera le wharf du ferry de la rue du Canal à 7 heures et demie du matin le mardi, et à 4 heures de l'après-midi le samedi ; il se reliera au bateau à vapeur Minnow ; passage, 25 cents. Conditions raisonnables pour le fret et le bagage. 2 juin—9m

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos. F. Aucoin, commis P. A. Charlet, part de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS pendant le jour. Le Samedi, le bateau ira jusqu'à Lockport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 3 juin—1m

LE BRESIL. LE BRESIL.

Avis important aux Emigrants.

L'ÉTABLISSEMENT d'une ligne de steamers de la Nouvelle-Orléans à Rio Janeiro [illegible] ... le prix de passage à 157$ en or ... [illegible]

Le paquebot étant de $120 et $130 en or, ce qui diminuait grandement la concession qui nous est faite.

J'ai conclu, en outre, un marché avec le "Cromwell Steamship Line" qui transportera les personnes du Sud à New York moyennant $30 en monnaie courante. En vertu du même règlement, on peut aller de Charleston à New York par le "Garrison & Allen" line moyennant [illegible].

Pour obtenir des billets de passage à ces prix, il faut se procurer un certificat portant une signature et garantissant qu'elle sont de véritables émigrants. Les passagers devront acquitter le prix du passage avant de s'embarquer.

J'ai dû faire cet arrangement parce que je n'ai pas pu avoir assez de capitaux pour établir une ligne directe que je pourrais consciencieusement recommander, et les passagers ne sont que les steamers de ces Compagnies sont sûrs et réguliers.

Les informations des familles du Sud qui ont essayé de se rendre au Brésil en partant des ports du Sud doivent nous porter à bien choisir les moyens de transport. Nombre de personnes a subi plus de désastres maintenant qu'aucune époque de l'émigration.

D'abord, c'est l'expédition Hastings qui, partie de Mobile, fut obligée de revenir.

Puis la noble Compagnie de McMullen fit naufrage sur les côtes de Cuba et perdit tout, excepté les vêtements.

En troisième lieu, la seconde expédition Hastings est des difficultés à St Thomas ; le paquebot régulier la recueillit.

Enfin, le "Catherine Whitney" resta quarante-sept jour en mer : il y eut à bord des souffrances et des abus qui amenèrent un procès et bien des récriminations entre les passagers et les propriétaires.

Nos deux expéditions,—celle du "Talisman" et celle du "Marmion"—sont les seules qui soient arrivées sans encombres. Si mes compatriotes me demandaient la cause de tous ces désastres, je leur répondrais que c'est parce que les chefs ne savaient pas choisir les navires et étaient les victimes d'hommes sans foi.

Pendant la guerre, un grand nombre de bâtiments furent construits, pour les Etats-Unis et dans le but de forcer le blocus ; faits en une nuit pour ainsi dire, ils ne sont pas en état de prendre la mer. Depuis la guerre, des spéculateurs essaient de se débarrasser de ces carcasses flottantes en les envoyant vendre sur les côtes du Brésil.

Aucun de ces navires n'est arrivé en bon état dans l'Amérique du Sud ; ils ont été mordus, avariés ou perdus. La ligne régulière n'a eu à déplorer aucun accident. Il est inutile d'en demander davantage. Si les habitants du Sud continuent à se risquer sur des transports qui ne valent plus rien, que le repos qu'ils ont pas payé sur eux.

M. ALFRED MOULTON (No 41 de la rue Carondelet) mon agent à la Nouvelle-Orléans, donnera les renseignements nécessaires aux émigrants et les expédiera pour New-York. Afin d'économiser, les passagers doivent faire en sorte de partir d'ici à temps pour arriver à New-York le 20 de chaque mois et prendre le paquebot régulier du 22 pour Rio Janeiro. Ceux qui, après avoir eux-mêmes examiné les terres, voudront s'établir sur la concession connue sous le nom de "Lizieland" obtiendront des certificats qui leur permettront d'avoir du gouvernement brésilien cent soixante mille reis (environ $87) pour chaque adulte—somme dont ils pourront avoir l'usage pendant quatre ans, sans intérêt.

Les personnes qui désireraient avoir plus de renseignements sont priées de s'adresser à moi, à la Nouvelle-Orléans, pendant vingt jours au bureau de M. Alfred Moulton, No 41 de la rue Carondelet.

8avril—1m BALLARD C. DUNN.

Rapidité, Comfort, Sureté,

Par la voie du Chemin de Fer "Caire et Illinois Central."

DIRECTEMENT POUR NEW YORK, BOSTON ET LES VILLES DE L'EST.

Deux steamers partent de Caire tous les jours, à l'arrivée des convois et des bateaux du Sud.

Deux changements seulement entre New York et la Nouvelle-Orléans.

Wagons de nuit, de la Nouvelle-Orléans à Columbus, Ky, sans changement.

Les billets pour tout le voyage se vendent à la Nouvelle-Orléans, au bureau du chemin de fer de Jackson, en dessous du City Hotel ; au bureau de l'Atlantic and Mississippi Steamship Company, No 104 de la rue de la Commune, au bureau du Chemin de Fer Illinois Central, à Caire.

WM. HUGHITT, Surintendant général, à Chicago.

W. P. JOHNSON, Agent général pour les passagers, à Chicago.

B. F. LANGLEY, Agent pour les passagers, au Sud, à la Nlle-Orléans.

7 juin—2 m

Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

UN convoi de passagers part, tous les jours, à 4 h 30 P. M. et se relie avec des convois allant à Vicksburg et à Meridian. Il se relie également avec le chemin de fer Mississippi Central allant au Nord et à l'Est.

Des convois dits "accomodation" partent le dimanche, à 7 h. 40 du matin, tont jusqu'à Brookhaven. Ils quittent, pour le retour, à 3 h. 30 du matin les lundis. Ils arrivent ici à 11 h. 15 du matin.

Les billets d'excursion servent sur les convois du dimanche allant au Nord et lundi allant au Sud.

L'envoi du fret part tous les jours (excepté les dimanches) à 5h. 40 A. M.

J. S. WILLIAMS, Surintendant général.

ED. WARE, Agent général pour les passagers.

JAMES YONGE, Agent général pour le fret.

21mai

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Caire Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport, Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux Bureau de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet, No 4.

JAMES YONGE, Agent pour le fret.

T. S. WILLIAMS, Surintendant général.

14janv—3me

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du 1er avril 1868, les convois partiront comme suit :

[illegible: horaire des convois de la ville et du lac]

Arrangement du Dimanche.

Il y aura des chars à vapeur au lieu de char à cheval, partant de la ville tous les dimanches matin, à 6 heures.

Un convoi extra partira de la ville tous les dimanches à 6 heures P. M.

A partir du 5 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin, LES DIMANCHES, toutes les demi-heures, de 2 heures de l'après-midi à 6 heures du soir.

Prix — Aller et retour, le même jour, 25 cents.

Les passagers qui désireront s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Pour la station de Gentilly, 15 cents.

GEO PANDELY, Surintendant Général.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M. et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, pourront faire recevoir et délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Tèche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

1erdéc

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

ONZIEME ETAT ANNUEL

Des affaires de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle Orléans.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868.

Primes sur risques d'incendie	$110,128 22	
" " de navires	27,314 14	
" " de mer	52,911 55	
Risques non expirés le 30 avril 1867	35,941 91	
		$226,215 82
En moins, primes remboursées		4,739 19
Montant des primes		221,506 63
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$19,944 10	
" sur les rivières	25,563 42	
" sur mer	38,080 56	
Total des pertes	77,729 11	
Réassurances	9,736 99	
Dépenses et intérêt de scrip ; en moins, escomptes et intérêt	10,956 56	
Taxes et revenu int	9,771 06	
Vingt cinq et quinze pr cent remboursés	25,986 66	
En réserve pour risques non expirés	37,506 33	
		$171,686 63
Bénéfice net		50,000 00

L'actif de la Compagnie est :

Prêts garantis	17,725 00
" " par hypothèque	19,166 00
Effets à recevoir pour primes	7,769 45
Actions, bons et autres garanties	146,308 88
Propriétés foncières	15,979 06
Comptes individuels pour primes	40,06 91
En caisse	62,483 06
Scrips d'autres Compagnies	2,065
	$312,967 28

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie :

A. CHIAPELLA, Président.

J. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce troisième jour de mai 1867.

S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de vingt pour cent par action, lequel sera porté au crédit des actions non encore payées. Des certificats d'actions payés seront délivrés aux actionnaires à partir du 1er juillet 1868.

Les Directeurs ont en outre résolu de racheter vingt cinq pour cent du scrip (non encore payé) de la Compagnie, à partir du 1er juin 1868.

Il sera payé aux porteurs, à partir du 1er juin 1868, six pour cent d'intérêt sur le scrip non encore payé de la Compagnie.

— DIRECTEURS —

A E Bater,	A Chiapella,	L F Generes,
L Mosley,	W S Schmidt,	W W Adams,
C Cohn,	S Saloy,	J J Fernandez,
A Cousin,	J A Seignouret,	P L Millaudon,
J Goldstein,	V Burthe,	C Bianchin.

14 mai—1 m

La Ville de la Nouvelle-Orléans Wetmore Lewis & Hodges.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 21,671.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite suit :—

White, Shell Road, Dupré et Vénus, 1/4 carré,		$125
Gayoso, Salcedo, Aglaé et Vénus, 1/4	"	250
Gayoso, Salcedo, Euphrosine et Vénus, 1/2 carré,		500
Clark, Génois, Euphrosine et Vénus, 1/16	"	500

assessée suivant le rôle d'assessement, déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans

16 juin—3,16 juillet

VENTES JUDICIAIRES.

CHARLES CASE, [illegible] vs [illegible] FORE.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,[illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :—

DEUX TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro quatre-vingt-dix, borné par les rues St-Louis, Toulouse, Dauphine et Bourgogne, mesurant, respectivement, trente-huit pieds ... quatre et trente-huit sur cent vingt-sept pieds, conformément au plan déposé au bureau de l'Assesseur de ville de la Nouvelle-Orléans.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

27 juin—juillet 5,14,21,28

VIRGINIA O. LEE vs CHARLES H. LEE.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,439.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI huit de juillet 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Deux Glaces transportées de la maison située au No 277 rue St Charles.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

27 juin—27,30—1er, 3,4,8 juillet

JOHN CARRAU vs. V. FERNAND ARMANT.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 21,766—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt cinq de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Le quart indivis d'un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Vieille-Levée, de Chartres, Conti et St-Louis. Ledit terrain mesure huit pieds, deux pouces et sept lignes de face à la rue de la Vieille-Levée, sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété a été acquise par ledit défendeur conjointement avec Jules Heffre et Robert Armant, de F. Brulatour, suivant acte au rapport de Théo. Guyol, autrefois notaire public en cette ville, en date du 29 mars 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

24 juin—24, 2,11,18,25 juillet

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs JOHN CRONE.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 30,306—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Situé dans le District d'assessment No 2, et dans l'îlet No 120, borné par les rues Annunciation, Calliope, Poeyfarre et Constance 92x120, assessé dans la somme de ($21,000) vingt et un mille dollars, suivant le rôle d'assessment déposé au Bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16 juin - 16—3 18 juillet

FRANÇOIS LACROIX vs CHRISTIAN MEYER ET ALEXANDER ERNST.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 20,062.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, trente de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété, dont description suit :

DIX-NEUF TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville désignés par les numéros deux à vingt inclusivement dans l'îlet numéro cent soixante six (166) borné par les rues Julia, Rendon, Lopez et Perdido, d'après un plan dressé par Castaing et Calles, architectes, le 20 mars 1866 et déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville. Les dits terrains ayant, mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir : les Nos deux à neuf, mesurant chacun, trente pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Julia, trente pieds dix pouces et six lignes de largeur derrière, sur cent trente six pieds dix pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne limitrophe du No dix, et cent trente trois pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne limitrophe des Nos deux et trois ... [illegible] ...

Ensemble avec tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Osborn Bachemin, suivant acte au rapport de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville, en date du 12 avril 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 mai—juin 6,14,21,30

JOS. J. ALSTON vs WM COLEMAN.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,3[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, quatorze de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

DEUX CERTAINS TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros six et sept, dans l'îlet numéro cent trente-sept, borné par les rues de la Commune, Gravier, Dryades et Saratoga, d'après un plan dressé par Castaing et Calles, architectes, le 20 mars 1866, et déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville ; mesurant ... [illegible] ...

Ensemble avec toutes les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du demandeur, suivant acte au rapport de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1o La somme de deux cents piastres ($200 00 c) montant de la réclamation du demandeur avec intérêt au taux de six pour cent l'an sur la somme de cent piastres (100 00) à compter du 21 mai 1866 jusqu'au 24 mai 1867 et au taux de huit pour cent l'an après cette époque jusqu'au jour de la vente, et au taux de six pour cent l'an sur la somme de cent piastres (100 00) à compter du 21 mai 1866 jusqu'au 24 mai 1867, et au taux de huit pour cent l'an après cette époque jusqu'au jour de la vente, comptant, au moment de l'adjudication. L'acquéreur assumera l'hypothèque en faveur du demandeur ... [illegible] ... Et la balance du prix d'adjudication, s'il y avait, comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13juin—13,21,30 ; 7,1 uil.

VINCENT PRATS vs JOSEPHINE BENIT, aujourd'hui épouse d'Etienne Carlon.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 16,246—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et à l'adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Perdido, Ste-Adeline et Madeleine et la continuation projetée de la rue Claiborne. Le dit terrain est désigné par le numéro Onze, d'après un plan dressé par George T. Dunbar, ci-devant arpenteur, daté du 29 juin 1867, et déposé sous le numéro Trois, en l'étude de G. R. Stuard, alors notaire public en cette ville. Le dit terrain mesurant trente-six pieds trois pouces de face à la continuation projetée de la dite rue Claiborne, trente-six pieds sept pouces et une demi ligne de largeur derrière, cent sept pieds six pouces de profondeur sur la ligne limitrophe du numéro Douze, et cent dix pieds vingt pieds et six lignes de profondeur sur la ligne à l'opposée, mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Jean Roigé, suivant acte au rapport de A. D. Doriocourt, notaire public en cette ville, en date du 17 janvier 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16 juin—16, 25—juillet 3, 11, 16

CHARLES E. ALTER vs FRANÇOIS CASANAVE.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 25,892. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI vingt-sept de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Huit certains terrains situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros dix-neuf à vingt-six inclusivement de l'îlet numéro neuf, lequel est borné par les rues Rosière, Nelson, Clay et Castiglione, d'après un plan dressé par C. Giroux, architecte, le 19 de décembre 1849 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ci-devant notaire public en cette ville.

Lesdits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir :

Les Nos. dix-neuf à vingt-trois inclusivement, mesurent chacun, trente pieds de face à la rue Castiglione sur cent six pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le No vingt-quatre mesure ... [illegible] ... et Rosière ... un profondeur de cent cinquante pieds. Le No vingt-cinq et vingt-six ... [illegible] ... sur une profondeur de cent quarante pieds, le tout entre lignes parallèles.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite, savoir : le rôle quarts indivis, de Gedeone Casanave, St Felix Casanave et Pierre Casanave, suivant acte au rapport de E. G. Gottschalk, notaire public en cette ville, en date du 5 mars 1867, et l'autre quart comme héritier de son père.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1o La somme de quatre cent soixante-six piastres soixante-six cents et un tiers ($466 66 2/3) montant de la réclamation du demandeur, avec intérêt sur cette somme au taux de huit pour cent l'an, à compter du 25 de février 1867 jusqu'au jour de la vente, sept piastres et cinq cents ($7 05), coût de protêt, quatre piastres et cinq cents ($4 55) frais d'acte notarié et les frais d'instance, comptant, au moment de l'adjudication. 2o L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence du montant de son enchère), le paiement d'un billet de la somme de deux cent trente-trois piastres trente-trois cents et un tiers ($233 33 1/3), garanti par hypothèque sur la propriété susdite par le dit défendeur, en faveur du demandeur, daté du 25 février 1867, payable à dix-huit mois de date et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an, de la date jusqu'à parfait paiement. 3o Et la balance du prix d'adjudication, s'il y avait, comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

23juin—25,3,12,21,26

La dame (veuve) SUZANNE CROGAN vs THOMAS CROGAN et FANNY (EGAN) CROGAN, son épouse.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,251—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, onze de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite ci-dessus :

Tous les droits, titres et intérêts de la défenderesse la dame Fanny (Egan) Crogan à un terrain ou une portion de terre située dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Thalia, Sofia et Manosell, faisant partie du terrain désigné par le numéro Quatorze dans l'îlet numéro Trente d'après un certain plan dressé par G. T. Dunbar, ci-devant arpenteur, daté du 2e d'avril 1848 et déposé en l'étude de A. Mazureau, ci-devant notaire public en cette ville.

La dite portion de terre mesure, mesure américaine, trente et un pieds sept pouces de face à la rue Melpomène, sur quatre-vingt quinze pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

9 juin—13,26—juillet 3,11

VENTES JUDICIAIRES

Alfred M[illegible] et B. Avery.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 17,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, [illegible] à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite suit :

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues d'Orléans, Ste Anne, Bourbon et Royale.

Ledit terrain mesure trente pieds cinq pouces de face à la rue d'Orléans, sur quatre pieds sept pouces et sept lignes de profondeur, sur la ligne du côté de la rue Royale ... [illegible] ... jusqu'à la rue Ste-Anne, et mesure cinquante pieds huit pouces et sept lignes, cinquante-trois pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Royale, à laquelle distance ladite ligne court perpendiculairement vers la rue Bourbon, cinquante-sept pieds quatre pouces et quatre lignes ; de là, une ligne court vers ... [illegible] ... et la rue Ste Anne.

Le tout conformément au plan dressé par L. Pilié, arpenteur, daté du 15 mars 1857, et déposé au greffe de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et connues sous les noms de Salle de Bal d'Orléans et Café d'Orléans, etc.

Cette propriété appartient audit défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite, ensemble avec d'autres propriétés, de J. B. Perlongo, suivant acte au rapport de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 16 février 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

6 juin—6 14 20 27—7 juillet

GEORGE RULEFF vs. P. S. NUGENT & a's.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 14,292—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre la Ville de la Nouvelle-Orléans, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, sixième jour de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Quatre vingt mille (80,000) actions du fonds capital de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

24 juin—24, 27—juillet 1, 3, 5

LEON LATAPIE vs JULIE-PAULINE PIERRE

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,667—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, six de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé au nouveau faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Girod, Bagatelle, de l'Union et Urquhart, mesurant, mesure américaine, environ vingt-quatre pieds de face à la rue Girod sur environ soixante-quatre pieds de profondeur, le terrain faisant le coin de la rue de l'Union par celle de la dame Bonnevau.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la défenderesse pour en avoir hérité de sa sœur, ladite Françoise Pierre, suivant acte de délivrance de legs en date du 16 décembre 1852, au rapport d'Octave de Armas, notaire public en cette ville.

Saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

18 juin—18 27—5,11,19 juillet

J J BURNETT vs J. G. WILSON.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,132—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, six de juillet 1868, à 5 heures P. M., aux écuries de Léonard & Maxwell, Nos 26 et 28, rue Dryades, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

L'étalon trotteur "Bell's Warner."

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions,—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

24 juin—24 27—1 3 5 juillet

Henri Pinsson vs Auguste Mannessier.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — No 24,212 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, sept de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues du Canal, Philippe, de la Commune et Saratoga, désignés par les numéros Treize et Quatorze.

Le No Treize mesure vingt-six pieds dix pouces et quatre lignes de face à la rue Philippe, trente-neuf pieds ... [illegible] ...

Le No Quatorze mesure vingt-cinq pieds de face sur l'allée susdite, sur vingt six pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété est louée à bail expirant le 1er de novembre 1870 à raison de $1,650 l'an, suivant bail passé devant A. Abel Dreyfous, notaire public en cette ville, en date du 7 de novembre 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Main—4,14,21 27;7 juil

L. GARBO vs KENNEDY & SULLIVAN, JOHN KENNEDY & DANIEL SULLIVAN.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 20,386.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI trois de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Cinq certains terrains situés au faubourg ... [illegible] ... dans le Troisième District de cette ville ... rues Quatre, Cinq, Six et Sept du Plan de ... Pierre ... Elmire ... [illegible] ... par L. Pilié, arpenteur ... 1859 ... et déposé en l'étude de James Graham, notaire public en cette ville ... [illegible] ... sur cent vingt trois pieds ... à l'Avenue Pacifique ...

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient aux défendeurs Kennedy, au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite de Dewitt Clinton Bisbee, suivant acte au rapport de Selim Magner, notaire public en cette ville, en date du 26 février 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

2 juin—5, 11, 20, 27—3 juillet

La Dame A. GOODMAN vs JOHN DUNBAR.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,718.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, treize de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Fulton, Tchoupitoulas, Chippewa et Deuxième, désigné par le numéro Neuf d'après un certain plan dressé par H. Moellhausen, architecte et ingénieur civil, daté du 24 de février 1868, et déposé en l'étude de Wm. J. Castell, notaire public en cette ville, annexé à un acte ...

Ledit terrain mesure, conformément au dit plan, vingt-huit pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Fulton, vingt-huit pieds un pouce et quatre lignes en largeur au fond, et cent quatre-vingt-dix pieds et sept pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue Premier, et cent quatre-vingt-dix-sept pieds ... sur la ligne latérale du côté de la rue Deuxième, formant l'angle des rues Fulton et Deuxième.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Henry Philip Walter, suivant acte au rapport dudit notaire Castell, en date du 16 février 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11 juin—11 19 27—7 12 juillet

ANN BURKE vs MARTIN O'HALLARAN.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 26,115.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, treize de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Fanaliers, Terpsichore, de l'Annonciation et Edward, formant l'angle sud-ouest des rues Edward et des Fanaliers et ayant, mesure française, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue des Fanaliers, sur cent, pieds de profondeur et face à la rue Edward.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11 juin—11,19,27—7 et 12 juill

CHS. M. JONES vs. JAMES A. MORAN.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 26,830—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI onze de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Liberty (autrefois St-Paul) Howard (autrefois Gironde), de la Commune et Gravier, mesurant trente pieds de face à la rue Liberty (autrefois St-Paul), sur cent-sept pieds sept pouces de profondeur, entre lignes parallèles, conformément au plan dressé par F. Wilkinson, ci-devant député arpenteur général, daté du 6 de décembre 1853 et annexé à un acte au rapport de W. Y. Lewis, alors notaire public en cette ville.

Ledit terrain forme l'angle des rues Washington et Chestnut et mesure trente sept de deux pouces et le profondeur face de ... [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence et une cuisine à deux étages, en bois. La maison porte le No 84 sur la rue Liberty, et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

10 juin—10,19,27—juill 7,11

THOMAS MARKEY, admr. vs JAMES W. ROTCHFORD.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,391—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, six de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé au faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet numéro Quatre vingt-dix-huit, borné par les rues Washington, du Colisée, Chesnut et Sixième, et désigné par le numéro Un, d'après un plan dressé par Hugh Grant arpenteur, en date du 19 avril 1848, et déposé, pour record, en l'étude de L. T. Caire, ci-devant notaire public en la Paroisse de Jefferson.

Ledit terrain forme l'angle des rues Washington et Chesnut et mesure trente sept de deux pouces et ... [illegible] ... mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la Dame Anna M. Becker suivant acte au rapport d'Andrew Hero, Jr., en date du 20 de novembre 1858.

Ainsi que le tout appert plus amplement d'un acte au rapport de notaire Andrew Hero, Jr., en date du 5 février 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

8 juin—912 20 27—1 8 juillet

FREDERICK SHONEKAS vs CHAS. SMITH.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 26,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro un de l'îlet numéro trois cent ... borné par les rues Canal, Villeré, ... Douane et Robertson, ... par Ed. Gottschalk, notaire public en ... cette ville, sous le numéro 73. Le dit terrain forme l'angle des rues de la Douane et Villeré et mesure ... pieds de face à la rue Villeré ... de profondeur et face à la rue ...

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dépendances, et appartenances.

Cette propriété appartient audit défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la Dame H. Rotchford et de Jos. Cohn, notaire public en cette ville, en date du 4 mai 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

juin—27—5 ... 19 juillet

GUBERNATOR & CO. vs J. BOUILLOIRES cylindriques.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 26,255—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt neuf de juin 1868 ... à la vente publique et adjudication de—

Deux (2) bouilloires cylindriques ... [illegible] ... rue Roffignac, No 354, rue ... dans le Premier District de cette ville.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16 juin—16 19 23 25 28

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] CARTER vs. S. [illegible]

[illegible] COUR de District de la [illegible] ... En vertu d'un writ ... [illegible] ... vingt-sept de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite suit :—

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur S. Bonner, à un certain jugement rendu en sa faveur par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, au procès portant le No 17,944 du docket de la dite Cour. Le dit jugement étant pour la somme de cent soixante huit piastres ($168), avec intérêt et frais, rendu le 2 mai 1867 et signé le [illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16 juin—16,19, 23, 25, 27

Succession de JOHN LETTEN.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 31,265.—En vertu d'un writ de fieri facias en faveur d'Adam Thompson, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-sept de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Les édifices érigés par feu John Letten, sur le terrain situé à l'angle des rues Villeré et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16 juin—19,23,26 27

WM. H. MONTGOMERY vs JOHN P. BECKER

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,579—En vertu d'un ordre de vente rendu le 13 juin 1868 et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-sept de juin 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets, qui se trouvent dans la maison située au No 167 rue Gravier, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour record.

Saisis provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

16 juin—19 23 25 27

VENTES DE CONSTABLE.

VINCENT PRATT Transféré vs D. GRANT et JAS. R. YOUNG.

TROISIEME JUSTICE DE PAIX de la Paroisse d'Orléans—Nos 5 244, 5 245, 5,246 et 5,247—En vertu de quatre writs de fieri facias qui m'ont été adressés par l'Hon. Paul W. Collens, juge de la Troisième Justice de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai le SAMEDI, 27 juin 1868, à midi, à la vente publique et adjudication, au coin des rues St Paul et Cypress, des propriétés suivantes situées sur cinq lots de terre au coin des rues St Paul et Cypress, Premier District de cette ville.

Un moulin, bâtisses, barrières &c, saisis dans les affaires ci-dessus, suivant inventaire.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHS. CATOIR, Agt. Constable.

16 juin—21 27

AVIS JUDICIAIRES.

Dans l'affaire du Bureau des Commissaires du Second District de Desséchement demandant l'homologation du tableau d'assessment, &c., &c.—No 15,846

ETAT DE LA LOUISIANE.—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Sur la présentation du tableau d'assessment du Second District de Desséchement, dans les limites de la paroisse d'Orléans et sur la pétition du Bureau des Commissaires du Second District de Desséchement.—Il est ordonné que toutes les personnes ou ceux pour nommer faisant valoir, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet ordre, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le dit tableau d'assessment ne serait pas homologué, et il est en outre ordonné que le dit ordre soit publié en anglais et en français, dans le journal l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans, deux fois par semaine, pendant trente jours.

Nouvelle-Orléans, 16 juin 1868.

CHARLES M. EMERSON, juge.

Pour copie conforme,

J. O. CHALON, Député-Greffier.

18juin—3f 2 p s

Succession de L. D. Hillerman—No 20,390.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

P. E. O'RORKE, Greffier.

27 juin—27—1er,5 juillet

Succession de Isidore Loeb.—No 29,677.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

P. E. O'RORKE, Greffier.

18 juin—18 22 27

Succession de Edward Jones.—No 29,949.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

P. E. O'RORKE, Greffier.

18 juin—22 27

Succession de Mme A. Desmaret.—No 30,031.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

P. E. O'RORKE, Greffier.

18 juin—22 27

Succession de James J. West.—No 29,809.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

P. E. O'RORKE, Greffier.

23 juin—26 27 1 juill

Succession de James J. Tr[illegible]ana.—No 28,632

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

P. E. O'RORKE, Greffier.

16 juin—18 22 27

Succession de M. et Mme James Lamothe. —No 30,227—

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que John M. Lamothe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu M. et Mme James Lamothe, décédés intestats : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

P. E. O'RORKE, Greffier.

19 juin—18 22 27

Succession de D. W. Ashbridge.—No 29,625.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

P. E. O'RORKE, Greffier.

23 juin—23 27 2 juill

Succession de B. Moreau—No 31,987.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

P. E. O'RORKE, Greffier.

24juin—24 27 1er juil

Succession de Matthew et Mary Healey —No 30,262—

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

P. E. O'RORKE, Greffier.

18juin—18 22 27

Succession de Carl Arthur Gorgen.—No 32231.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que André Dubuch a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Carl Arthur Gorgen, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour,

P. E. O'RORKE, Greffier.

20 juin—20 25 30

Succession de John B. Grayson.—No 18,695.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

P. E. O'RORKE, Greffier.

20 juin—20 25 30

Succession de Friedrich Haneesler—No 29,779.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

P. E. O'RORKE, Greffier.

21juin—21 25 1er juil

Succession de Louisa Johnson, veuve de A. Dellande.—No 31,926.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

P. E. O'RORKE, Greffier.

24 juin—24 29 3 juil

Succession de Anne Allman, veuve de Jacob S. Williams.—No 32,238.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Sidney Thénan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Anne Allman, veuve de Jacob S. Williams, décédée intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

P. E. O'RORKE, Greffier.

24 juin—24 29 3 juil

Succession de Frances Chauman, épouse de S. D. Hillerman.—No 29,619.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

P. E. O'RORKE, Greffier.

25 juin—25 29 3 juil

Succession de Henry et Catherine Rehm —No 31,973—

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

P. E. O'RORKE, Greffier.

25 juin—3—5 juillet

Succession de Mme Bardelle, décédée, épouse de Jules César Levois.—No 32,113.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

P. E. O'RORKE, Greffier.

20 juin—20 25 30

Succession de Joseph M. Baker.—No —

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la tutrice naturelle de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

P. E. O'RORKE, Greffier.

20 juin—20 25 30

Succession de Joseph H. Johnson.—No 20,220

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le liquidateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

P. E. O'RORKE, Greffier.

24 juin—24,28,3juill

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

SAMEDI, 27 juin 1868, [illegible] ... par l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 26 mai 1868, la propriété foncière ci-après décrite et appartenant à la dite succession, savoir :

Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dessus, situé dans le [illegible] ... des rues Colombie et Français. Le dit terrain a, en pied français, 30 pieds de face à la rue Colombie sur 130 de profondeur et face à la rue des Français.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente et compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Un magnifique Coffre-fort.

Succession de F. H. Huck—No 31,956.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,

Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 27 juin 1868, à 11 heures du matin, au bureau de l'encanteur, No 86 de la rue Bienville, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 29 mai 1868, sera vendu :

Un magnifique coffre-fort.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 16 juin—20 27

TERRAIN DE PRIX.

Succession de Mme Veuve Emilie Juillet —No 30,[illegible]—

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 18 juillet 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 8 juin 1868, la propriété foncière ci-après décrite :

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Washington, Lepage, Sixième et Septième. Le dit terrain forme l'angle des rues Washington et Septième ; il a 30 pieds de face à la rue Washington, sur 120 pieds de profondeur sur la rue Septième. Ensemble avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus.

Cette propriété est sujette à toutes les réclamations que Mme E. P. Gaines pourrait avoir contre elle.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. Doriocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

16juin—18,20,27 ; 3,11,18juillet

Excellent emplacement pour le commerce, au coin des rues Hôpital et Bourgogne, 2me District—Dans l'affaire Charlotte Knoll, veuve de Jos. Feret contre Claude Tournier, tuteur, &c.—Pour un partage—No 24,043.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Bienville, No 86.

LUNDI, 6 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu du jugement rendu par l'honorable juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, la propriété foncière ci-après décrite, savoir :

UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Ursulines, Dauphine et Hôpital.

Le dit terrain forme l'angle des rues Bourgogne et Hôpital ; il a 56 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Bourgogne sur 114 pieds 5 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue Bourgogne.

Les bâtisses et améliorations comprennent : une maison en brique (No 141 de la rue de l'Hôpital, ayant une grande chambre servant de grocerie, 4 chambres, 2 cabinets, 1 cave, galerie fermée dans la cour), et un salle à manger, cuisine ... au coin des rues Bourgogne et Hôpital ...

La propriété est louée à bail jusqu'au 31 décembre 1868, à M. Paliochet, à raison de $72 par mois.

CONDITIONS—Un tiers comptant ; le reste à 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, et portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée aux parties intéressées. En cas de procès, l'acquéreur devra payer cinq pour cent (honoraires d'avocat) sur le montant recouvré.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

4 juin—6,13,20,27,30 ; juil 6

Quincaillerie ! Outils ! Poulies ! Cordes ! Bois de charpente, Matériaux d'entrepreneurs et d'arrimeurs, Machine à vapeur à hisser, &c, &c, &c.

Succession de James Gallier.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI 30 juin 1868, à 10 heures du matin, au bureau de l'encanteur, No 86 de la rue Bienville, entre les rues de Chartres et de la Levée ..., en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 17 juin 1867, les articles suivants :

Un lot de quincaillerie, serrures, gonds, etc.

1 caisse quincaillerie, contenant : 10 douz. boutons de portes, en minerai brun ; 11 jeux rouleaux de portes à coulisses, de 6 pouces ; 2 jeux rouleaux de portes à coulisses, de 5 pouces ; 10 douz. verrous ... [illegible] ...

Aussi :

A 11 heures et demie du matin, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu du même ordre, dans la cour de la maison située sur le rue Gravier, près le coin de la rue Franklin—

Un lot de bois de charpente, portes, châssis, jalousies, granit, outils, poulies, cordes, et un lot de matériaux d'entrepreneurs.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 1 juin—13,24,27,30

Succession de Mme Alfred Armant, Mme Vve Zeringue—No 30,009.

Très agréable et jolie résidence avec ses dépendances, couverte en ardoise, ayant un grand espace de terre au centre et bien planté d'arbres fruitiers, etc etc., située sur la rue Elmire, entre les rues Craps et Grands Hommes, et dans le voisinage immédiat du Chemin de Fer de Ville.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Bienville, No 86.

LUNDI le 29 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Douane et Canal, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 21 mai 1868, la propriété suivante :

UN GRAND MORCEAU DE TERRE situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Elmire, Craps (ou Bourgogne), Désiré et Amour (ou Remparts), mesurant 160 pieds de face à la rue Elmire sur 120 pieds 7 pouces de profondeur.

Les bâtisses et améliorations consistent en une agréable résidence couverte en ardoise, ayant un salon, une salle à manger, quatre chambres à coucher et une galerie en face de la maison, un cabinet à deux étages contenant deux chambres, une cuisine séparée contenant trois chambres, ... une citerne, puits, etc. ... Cette propriété n'est qu'à une courte distance du chemin de fer de la rue Dauphine, et offre tous les avantages désirables ...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire public, y compris les timbres du Revenu Intérieur et les taxes de l'année courante, aux frais de l'acquéreur.

31mai—21 ... 29—Lundi

Meubles, ornements d'église, médailles, reliquaire.

Succession de FIRMIN VERIGUX—No 32,155.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau et salle d'encan, rue Bienville, No 86.

MARDI 30 juin 1868, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique à l'Evêché, rue de Chartres, entre les rues Ursulines et Hôpital, en vertu d'un ordre de l'Honorable Jno W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 26 juin 1868, pour le compte de la dite succession, savoir :

Tables, armoires, chaises, machine à coudre, toilette, pendule, etc. argent, ... ornements d'église, médailles, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 18juin—16,20,25,30

Maison et Terrain dans la rue Casacalvo, entre les rues Poètes et Espagne. — Egalement, un Terrain nu dans la rue Urquhart, entre les rues Mandeville et Espagne.

Succession de Clairaine Vassier. No. 31,931.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI le 18 de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 7 avril 1868—

1o Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Casacalvo, Espagne, Moreau et Poètes. Ledit terrain a 30 pieds de face à la rue Casacalvo, sur 96 pieds de profondeur.

Les bâtisses et améliorations comprennent : une bâtisse à étage, couverte en ardoise, dans le fond du terrain ; lieux d'aisance, cave, etc.

Le tout d'après des plans dressés par C. A. de Armas, ingénieur civil et arpenteur, en date du 18 avril 1868.

Conditions—La moitié comptant ; le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, et portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée à l'endosseur testamentaire. En cas de procès, l'acquéreur devra payer cinq pour cent (honoraires d'avocat) sur le montant recouvré.

Les actes de vente, y compris les timbres de Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

11 juin—11 18 25—1 8 11 juillet

Terrains de prix dans le voisinage immédiat du Fair Grounds.

Succession de MARY E. HEBERT—No —.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Bienville, No 86.

LUNDI le 13 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Honorable W. H. Cooley, juge de la Cour de District de la paroisse Avoyelles, daté du 22 avril 1868, les propriétés ci-après décrites—

SEPT TERRAINS, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, avec tous les droits, servitudes, priviléges et avantages y appartenant audits terrains, qui sont situés au faubourg Kenilon, Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 8, compris entre le Chemin Gentilly et les rues Castiglione, Rosière et O'Reilly. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14. Le tout d'après un plan dressé par C. A. de Armas, ingénieur civil et arpenteur, en date du 30 avril 1866.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Edward Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs.

11 juin—18,25, 1er juillet 1,8,13

PAR CHARLES E. FORTIER

RESIDENCE DE PRIX A ALGER.

Succession de Mme Odile Babin, décédée femme de Joseph F. Babin.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,

Bureau ; Passage de la Bourse, No 48.

SAMEDI, 18 juillet 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 juin 1868, les propriétés suivantes, appartenant à la susdite succession, savoir :

Deux terrains situés au Faubourg Duverjé, dans la paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi. Les dits terrains sont désignés par les Nos 17 et 18 de l'îlet No 15, compris entre les rues Peters, Seguin, Bermuda et Delaronde ; ils ont, chacun (en pied français) 31 pieds et un tiers de pied de face à la rue Peters, sur 120 pieds 10 pouces de profondeur. Ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.

Aussi :

A 5 1/2 heures P. M., sur les lieux—Un lot de meubles appartenant à la dite succession.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant C. V. Foulon, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

17juin—17,27,3,17,19juil

Succession de Pierre Frédéric Lepinet Jr.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,

Bureau, Passage de la Bourse No 48.

SAMEDI, 11 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 3 juin 1868, les terrains suivants :

QUATRE TERRAINS situés dans l'îlet No 111, compris entre les rues Bagatelle, Union, Lei et Espagne. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4. Le terrain No 1 a 28 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 127 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur. Le terrain No 2 a 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Bagatelle, sur la même profondeur que le terrain No 1. Le terrain No 3 a 81 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Union, sur 127 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur. Le terrain No 4 a 32 pieds de face à la rue Union, sur la même profondeur que le terrain No 3.

—UN TERRAIN situé dans l'îlet No 13, compris entre les rues Dauphine, Tricou, Hancock et Craps. Le dit terrain est désigné par le No 8 ; il a 30 pieds 6 pouces 1 ligne de face à la rue Tricou, sur 20 pieds de profondeur. Ensemble toutes les améliorations qui se trouvent dessus.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. Dreyfous, notaire public, aux frais des acquéreurs.

11juin—11,20,27,3,11juil

Succession de Catherine Dost—No

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

F. E. O'RORKE, Greffier.

21juin—21 25 1er juil

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

[illegible] extra de printemps [illegible], lingerie et coutellerie.

PAR VINCENT & CO. W. J. Vincent, encanteur. Il sera vendu, SAMEDI, 27 du courant, à 10 heures, rue Magazine, No 10 ... [illegible]

Un assortiment complet, consistant ...

250 douz. chemises à bouillon, à devants flottants et à devants de toile,

160 douzaines chaussettes Balbrigan et caleçons.

Etc.—Une facture de coutellerie supérieure. 27juin

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Succession de John H. Kuckmeier.

— No. 32,146 —

PAR HOLZ, BLOHM & CO.—John C. Blohm, encanteur—Bureau rue de Chartres, No 21.—MERCREDI, 29 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 26 juin 1868, il sera vendu, pour le compte de la susdite succession—

Un certain terrain avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le faubourg Livaudais, maintenant le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Levée, Rousseau, Troisième et Quatrième, lequel est désigné par le No 4 sur le plan du faubourg. Le dit terrain est désigné par le No 1 sur un plan de Hugh Grant, voyer, en date du 13 avril 1864, déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire ; il forme l'angle des rues Troisième et Rousseau, et a 32 pieds 7 pouces et 5/8 de pouce de face à la rue Troisième ... sur 93 pieds de profondeur ... [illegible] ...

Il a été acheté par feu John Henry Kuckmeier, de Daniel Weaver, par acte au rapport de L. R. Kenny, ancien notaire de cette ville, le 6 avril 1865.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de Revenu Intérieur des Etats Unis, pardevant Joseph Cohen, notaire public de cette ville, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devra payer toutes les taxes de l'année 1867.

27 juin—27—4 11 18 25 juillet

Vente pour le compte de qui il appartiendra.—Grande vente de Marchandises sèches, Chapeaux, Articles de fantaisie, Bottes, Souliers.

PAR HOLZ, BLOHM & CO—John C. Blohm, encanteur—SAMEDI, 27 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu, sans réserve—

Une grande assortiment de marchandises sèches étrangères et américaines, bien assorties.

215 lots articles de fantaisie et "notions."

765 doz. chemises ... bonnets de femmes et de jeunes garçons, ... 35 caisses bottes et souliers fins, articles frais.

Également—A midi précis, pour le compte de qui il appartiendra—50 lots de grandes eaux et divers articles ... brosses, bandages, chaises en bambou, 100 peaux de chèvre, articles de ... à rebuts.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 27 juin

PAR D. E. MORPHY.

Tôle Tôle.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.—Il sera vendu, SAMEDI 27 juin 1868, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins, pour le compte de qui il appartiendra—

17 paquets tôle de différentes grandeurs.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 27 juin

PAR THOMAS & SPEAR.

1000 caisses Vin de Bordeaux et Vin de Bourgogne, pour être vendues sans réserve pour clore des consignations.

PAR THOMAS & SPEAR—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, 36 rue Bienville.—MARDI le 30 juin, à 10 1/2 heures du matin, au magasin No 36 rue Bienville, sans réserve ni limites quelconques, pour clore différentes consignations—

1000 caisses vin de Bordeaux et de Bourgogne supérieur, comprenant en partie les marques suivantes de choix : Château-Lafitte, St Margaux, St-Emilion, St-Georges, Château-Léoville, de Haut Brion, de Clossars, de Fontet-Canet, Clos-Vougeot, Nuits, Chambertin—le tout en bouteilles et demi-bouteilles et prêt être vendu au gré des acheteurs.

Conditions à la vente.

N. B.—Nous appelons l'attention des amateurs, restaurateurs et spéculateurs, sur les vins ci-dessus devant être vendus sans égard aux prix coûtants. 27 juin

Succession de JEAN AGUT—No 30,051—Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Propriétés améliorées de grande valeur dans le Troisième District de cette ville.

PAR THOMAS & SPEAR.

PLACIDE J. SPEAR, Encanteur,

Bureau, 36, rue Bienville.

SAMEDI, le 18 juillet 1868, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1o—Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Antoine, Solidelle, Bagatelle et Josephine, mesurant 26 pieds de face à la rue St-Antoine, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

2o—Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Derbigny, Kerlerec, Columbus et Derbigny, formant l'encoignure des rues Derbigny et Kerlerec, mesurant 31 pieds 9 pouces de face à la rue Derbigny, sur 120 pieds de profondeur parallèle et face à la rue Kerlerec.

Termes et conditions—Moitié comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeurs sur les propriétés vendues, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à dater du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et les polices d'assurances transférées à l'exécuteur testamentaire.

Termes et conditions—Moitié comptant ... frais ... (honoraires d'avocat) ... mesure ... vente, lesdits ... aux frais de l'acquéreur.

Actes de vente pardevant O. de Armas, notaire public, y compris les timbres du gouvernement des Etats Unis à la charge de l'acquéreur. 17 juin—27,7,17,18 juillet

PAR WALTON & DESLONDE

VENTE EN PARTAGE.

Un terrain à l'encoignure des rues Prieur et Kerlerec.

Un terrain à l'encoignure des rues Johnson et Kerlerec.

Mme Benjamin Turenne et als. vs. M. D. Bringier et als.—En partage.

Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,724.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.

J. B. WALTON, encanteur.

Bureau No 67, rue Carondelet.

MARDI, le 7 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu d'un ordre de la Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire No 17,724, daté du 19 octobre 1866, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite comme suit :

UN TERRAIN, à l'encoignure des rues Prieur et Kerlerec, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Kerlerec, Prieur et Johnson, désigné par le No 19 sur un plan dressé ... mesurant une façade à la rue Kerlerec de 118 pieds 1 pouce 7 lignes ...

UN TERRAIN IRREGULIER, à l'encoignure des rues Johnson et Kerlerec, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Kerlerec, Prieur et Columbus, mesurant 23 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue Johnson, 25 pieds 11 pouces 7 lignes dans le fond, ...

Termes et Conditions.

UN QUART COMPTANT en billets du Trésor des Etats-Unis ; la balance à un, deux et trois ans de crédit, en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant intérêt à raison de huit pour cent par an ... [illegible] ...

Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du Revenu des Etats-Unis.

9 juin—6,13 20 27 juil—7

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles, Chevaux, Mules Voitures.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.

E. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 27 de juin, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 57 de la rue de Camp—

Un assortiment général de meubles

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, buffets, armoires, bureaux, tables-à-écrire, table-à-toilette, sofas, chaises à dossier, fauteuils berceaux, tables de centre à dessus de marbre, tables à ... lampes, tapis, ... matelas, ... porcelaine, verrerie, ... (et une grande variété d'articles de ménage).

— EGALEMENT —

Une grande douzaine de lits cottage, chaises à dossier et bois et rotin.

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux de carrosse appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons, etc. à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.

E. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, samedi 27 de juin, à 11 heures du matin, dans les écuries de F. Lane, rue Gravier—

Elégants Chevaux de carrosse

do de monture

Beaux mulets de tir.

Belles vaches laitières.

AUSSI :

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Terrains améliorés et de prix dans le Premier District.—Vente à l'encan.—Affaire Thomas Fleming, contre Bernard Duffy et autres.—No. 25,652.

PAR MONTGOMERY BRO & CO.,

E. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, le mardi, 7 juillet, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un jugement de l'Honorable Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, rendu le 26 mai 1868, et signé le 2 juin 1868—No. 25,652 du docket de la dite cour.

1o. — Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Roman, Cypress, Prieur et Hevia. Le dit terrain a 34 pieds de face à la rue Hevia, sur une profondeur de 95 pieds, plus ou moins, et situé à la rue Hevia.

2o. — Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Commune, Claiborne, Palmyre et Derbigny. Ledit terrain a 34 pieds 8 pouces de face à la rue Derbigny, sur une profondeur de 25 pieds.

Conditions — Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur, pardevant O. Morel, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 3 juin—10 14 28—7 juillet

PAR S. GUINAULT

Succession de JOHANN KLUSSMANN.

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 27 juin 1868, il sera vendu, à 5 heures de l'après-midi, sur les lieux, et conformément à un ordre de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, du 19 juin 1868 — au No. 52, entre les rues Grands-Hommes et Casacalvo, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 19 juin 1868—

Un lot d'effets mobiliers et divers articles.

Conditions—Comptant. 25 juin

Succession de Peter A. Tonglet.

No 32,137.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 11 juillet 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, par et en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 6 juin 1868, les propriétés suivantes appartenant à ladite succession, savoir :

1o. Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 6 de l'îlet No ... [illegible] ...

3o. Un lot de terre ... [illegible] ... le No 5 de l'îlet No 116, compris entre les rues ... [illegible] ...

Conditions—pour la propriété premièrement décrite, comptant au moment de la vente et balance à 6 et 12 mois de crédit ... [illegible] ...

Acte de vente pardevant A. D. Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres et les taxes pour l'année courante 1868.

10 juin—10, 18, 25 ; 2 et 11 juil

Succession de Charlotte Cochran—No 30,119.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

P. E. O'RORKE, Greffier.

21 juin—21 25 1er juil

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Maison en bois rue Craps.

Succession de Mme JANE ARMSTRONG veuve de J. J. LUGENBUEL.

No 27,389, Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co., Encanteurs

NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.

Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI le 27 de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 16 de mai 1868, il sera vendu—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Craps, Bagatelle, Houghton et Port, désigné par le No 16 et mesurant 30 pieds de face à la rue Craps sur 120 pieds de profondeur. Ensemble avec les améliorations, consistant en ...

Conditions—Un tiers comptant ; le restant à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. ...

Acte de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur pardevant W. J. Castell, notaire public. 13,20,27

Deux Terrains de choix rue Mandeville, près de l'église de l'Assomption.

Par C. E. GIRARDEY & CO.

Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI le 27 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique—

Deux lots de terre dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Espagne et Chemin ... [illegible] ... désignés par les Nos 6 et 7 ... mesurant chacun 30 pieds de face ... de profondeur ... [illegible] ...

Conditions—Moitié comptant ; le reste à 12 mois de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale ... [illegible] ...

Les actes de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais des acquéreurs, pardevant L. Bernett, notaire public. 21 juin

Succession de Mme Marie Zoé Tobiane, veuve de Joseph Doussan, décédée,

— No 30,234. —

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Pour le compte et aux risques du premier acquéreur.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,

NICHOLAS J. HOEY, encanteur,

Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

SAMEDI, le 27 de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 18 juin 1868, il sera vendu ... appartenant à la succession de feue Marie Zoé Tobiane, épouse de Joseph Doussan, décédée, pour le compte et aux risques du premier acquéreur ... [illegible] ...

Deux lots de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Esplanade et Chemin du Bayou ... Nos 1, 3 ... [illegible] ...

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Claiborne et Chemin du Bayou ... [illegible] ...

Grands salons, chambres à coucher, etc. ; galeries devant et derrière, ... [illegible] ...

Ensemble, 71 actions (réduites à 67) de la Banque des Citoyens de la Louisiane. L'acquéreur de cette propriété assumera en outre du montant de l'hypothèque en faveur de la Banque des Citoyens ... [illegible] ...

La dite propriété, et la plus grande partie de la façade ... [illegible] ...

Le lot No 3 touche aux Nos 1 et 2 ... [illegible] ...

Conditions.—Un tiers comptant ; le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque ... [illegible] ...

Aux Commanditaires de Steamboats.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Bureau, Passage de la Bourse, No 17.

SAMEDI, 27 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu—

10 actions de la "New-Orleans Ice Company," de $100 par action, payées, en lieu et place d'un ...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 20 juin

Terrains dans la rue Gravier Benjamin et à Greenville.

Succession de John Mitchell.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 30,731.

Par C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs.

Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

SAMEDI 11 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 29 mai 1868, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la succession de John Mitchell—

1o—Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Gravier, Perdido, Benjamin et Baronne ... [illegible] ...

2o—Dix terrains situés à Greenville, dans la paroisse de Jefferson ... [illegible] ... Nos 13, 17, 18, 19, 20 ...

Conditions—La moitié comptant ; le reste à 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale, privilége du vendeur sur les propriétés, et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, du jour de la vente jusqu'au paiement ... [illegible] ...

Les actes de vente, y compris les timbres de Revenu des Etats-Unis, pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais des acquéreurs. 7 juin—20,27 ; juil 4,11

Terrains améliorés dans la rue Jackson.

Succession de George Hughes.

No 28,861.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.

NICHOLAS J. HOEY, Encanteur,

Bureau, No 17 Passage de la Bourse.

SAMEDI, le 11 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 14 mai 1868, et signé le 29 mai 1868, il sera vendu à l'enchère publique, à l'effet d'opérer un partage dans la succession de George Hughes, savoir :

Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Jackson, Josephine, Laurel et Annunciation, désigné par le No 3 et 31 pieds de face à la rue Jackson, sur 122 pieds de profondeur. Les améliorations consistent en ...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de Revenu des Etats-Unis, pardevant ... notaire public, aux frais de l'acquéreur. 7 juin—20,27—11 juillet

Jolie résidence dans la rue des Magasins, avec grand terrain.

Maison "cottage" dans la rue Tchoupitoulas.

SUCCESSION DE LEWIS R. COLLINS.

No 29,586—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co,

NICHOLAS J. HOEY, Encanteur,

Bureau, Exchange Place No 17.

JEUDI, 9 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 6 juin 1868, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Lewis R. Collins, décédé, les propriétés ci-après décrites :

1o—LA JOLIE RESIDENCE EN BOIS, A ETAGE, (avec un grand terrain) située dans l'îlet compris entre les rues des Magasins, Constance, Second et Troisième. Le terrain est composé de quatre terrains, (Nos 3, 4, 5 et 6) qui ont chacun 30 pieds de face à la rue des Magasins, sur 128 pieds de profondeur ... [illegible] ...

Le terrain est disposé en jardin, avec goût ; il y a des ... [illegible] ...

2o—LA GRANDE MAISON COTTAGE située dans le Premier District, dans l'îlet compris entre les rues Tchoupitoulas, Melpomène, Camp et Magasin ... [illegible] ...

Conditions—Un quart comptant ; le reste ... [illegible] ...

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu ... pardevant J. Bendernagel, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Propriété améliorée, dans le Premier District près du Dépôt du Jackson Rail Road et à l'angle des rues Julia et Erato.

HANNAH HOLMES vs JAMES PRICE, son époux

— No 16,640 —

Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.

Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, le 25 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Charles Leaumont, juge de la Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans, le 9 de juin 1868 et signé le 13 de juin 1868, il sera vendu à l'enchère publique à l'effet d'opérer un partage, les propriétés ci-après décrites :

1o—Deux lots de terre, dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Julia, Clara, Clio et Erato, désignés par les Nos 16 et 17 ... [illegible] ...

Le lot No 15 mesure 30 pieds de face à la rue Willow sur 126 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur ... [illegible] ...

Le lot No 5 mesure 25 pieds de face à la rue Clio sur 84 pieds de profondeur. Il y a un hangar sur le terrain ...

Le terrain No 10 forme l'encoignure des rues Julia et Roman, mesurant 27 pieds ... [illegible] ...

Le lot No 7 touche au No 10 ... [illegible] ...

Conditions de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis ...

Actes de vente et les timbres de Revenu aux frais des acquéreurs, par devant Octave Morel, notaire public. 22 juin—25—juillet 4, 11, 18, 25

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs Mme F. FORSTALL et alias.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 24,226—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite suit :—

1o Assessment, Dist. No Six, Ilot No Six, borné par les rues Peters, Clinton, Douane et Bienville, vingt-cinq par cent soixante dix-sept, conformément à un rôle d'assessment déposé au bureau du Trésorier de cette ville ... [illegible] ...

Saisie dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16 juin—3 et 18 juillet